

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

**N° CP-2009-4-6-2**

**Séance du vendredi 20 mars 2009**

### **C051**

## **PRESENTATION DES GERPLAN DU SIVOM PAYS DE BRISACH ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT ET DE LA PORTE D'ALSACE EN VUE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer le contrat GERPLAN 2009-2011 entre le Département et :
  - le SIVOM Pays de Brisach,
  - la communauté de communes du Val d'Argent,
  - la communauté de communes de la Porte d'Alsace.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions